

**Révision des ordonnances sur la protection des biotopes et des sites marécageux d'importance nationale : ouverture de l'audition. Prise de position complémentaire du canton de Neuchâtel**

Madame la sous-directrice,

Nous avons bien reçu votre courrier du 3 août 2015 concernant la révision mentionnée en titre et vous en remercions.

En date du 25 janvier 2016, notre autorité avait pris position de manière partielle sur cette consultation souhaitant pouvoir encore consulter les autorités communales pour l'inscription de nouveaux objets dans ces inventaires fédéraux.

Cette consultation étant terminée nous pouvons vous faire part de notre détermination sur ces nouveaux objets.

**Remarques déterminantes**

Nous vous renvoyons pour les considérations générales à notre prise de position du 25 janvier en rappelant néanmoins que notre canton entend que la Confédération renforce son soutien financier et mette à notre disposition des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre la protection et la gestion des objets inscrits dans ces inventaires fédéraux.

Notre autorité se prononce dans le cadre de la présente prise de position **complémentaire** sur l'inscription de nouveaux objets (cf. tableau annexé pour la liste des objets concernés).

**Demande de ne pas inscrire l'objet NE 66 Site itinérant de Rive**

Ce site fait l'objet de réflexion sur la localisation d'activités éparses sur le territoire de la commune de Val-de-Ruz. Certaines de ces activités présentent des risques environnementaux dans leurs emplacements actuels où sont situés à proximité immédiate de sites à batracien (Paulière). Même si un site itinérant est justement lié à des sites d'extraction de matériaux, notre autorité n'entend pas compliquer les démarches en cours et vous prie instamment de ne pas inscrire cet objet dans l'inventaire.

**Demande de réévaluation du site de Combacerverey**

Dans le cadre de la consultation, la Ville de Neuchâtel s'est exprimée favorablement sur l'inscription de cet objet mais l'a subordonnée au respect d'autres politiques comme la gestion forestière ou l'alimentation en eau. Nous vous laissons donc vous déterminer sur l'opportunité de ce classement.

**Autres objets**

Notre autorité se prononce favorablement pour l'inscription des autres nouveaux objets.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame la sous-directrice, à l'assurance de notre parfaite considération.

Neuchâtel, le 29 juin 2016

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
J.-N. KARAKASH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

Annexe : mentionnée

Inventaire fédéral: liste des objets en révision, canton de Neuchâtel. Annexe à la prise de position complémentaire du 29 juin 2016

type d'objet	N° objet inventaire fédéral	Localité	Commune(s)	Révision				Remarques
				Nouvel objet	Modification du périmètre ou modification de type administratif (localité, espèces)	Modification de l'annexe relatif à l'objet de l'inventaire fédéral		
Zone alluviale	306	Préfargier	La Tène	X				Déjà ICOP
Praires et pâturages secs	2778	Le Chanet	Le Landeron	X				Dans le PAC des Joumes sanctionné
Praires et pâturages secs	2914	Bellevue	Val-de-Travers	X				Compensation pour côte Bertin
Praires et pâturages secs	2958	Les Fontenettes Dessus	La Brévine	X				Exploitation BIO
Praires et pâturages secs	2959	Les Escaberts	Le Landeron	X				Dans le PAC des Joumes sanctionné
Inventaire des sites à batraciens	NE3	Merdasson	Boudry, Milvignes, Rochefort	X				Déjà ICOP
Inventaire des sites à batraciens	NE12	Le Pélard	La Chaux-de-Fonds	X				Déjà ICOP
Inventaire des sites à batraciens	NE66	Champ Fleury	Val-de-Ruz	X				
Inventaire des sites à batraciens	NE67	Combe de Serroue	Val-de-Ruz	X				
Inventaire des sites à batraciens	NE71	Les Sagnettes	Val-de-Ruz	X				
Inventaire des sites à batraciens	NE115	Vauroux	Bevaix	X				
Inventaire des sites à batraciens	NE159	Combacervery	Neuchâtel	X				Abbaye de Fontaine André. Déjà en Réserve forestière
Inventaire des sites à batraciens	NE163	Bois du Devens	Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges	X				